

**PROCES-VERBAL DE SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL  
du 22 mars 2024**

Ordre du Jour :

- **Vente de l'immeuble situé 14 rue Croix de Pierre à Epineux-le-Seguin – parcelles cadastrées AB N° 108 - 109 et 110**  
Questions diverses

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil vingt-quatre, le 22 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 mars s'est réuni à la Mairie principale sous la présidence de Monsieur DESNOË Stéphane, Maire.*

*Etaient présents : M. DESNOË Stéphane - Mme LAVOUÉ Isabel - M. VALLERAY Jean-Louis - M. LEROY Anthony - Mme MIEUZÉ Géraldine - MM. BLSCAK Damien - COTTEREAU Frédéric - MM DUBOIS Mickaël - GÉRÉ Nicolas - JOUY Joël - Mmes MAGNIEN Pascale - PIERRE-AUGUSTE Renée - M. SOUVESTRE Jean-François.*

*Absents excusés : Mmes BAILLIF Noémie - BERNARDON Gaëlle - PAVIEL-LEGROS Magali - LEBRETON Charline – MM. AUBRY Yves - PREMARTIN Christophe*

*Pouvoir(s) : M. PREMARTIN Christophe a donné pouvoir à M. DESNOË Stéphane,*

*Secrétaire de séance : Mme Isabel LAVOUÉ*

*Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de conseillers votants : 14 dont 1 pouvoir  
Date de publication : 28 mars 2024*

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire indique que le procès-verbal en date 11 mars 2024 fera l'objet d'une demande d'approbation à la séance du 08 avril 2024.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent ce report à l'unanimité,

**23-2024 : Vente de l'immeuble situé 14 rue Croix de Pierre à Epineux-le-Seguin – parcelles cadastrées AB N° 108 - 109 et 110**

**Vu** la délibération du 11 septembre 2023, approuvant la vente du bien situé 14 rue Croix de Pierre à Epineux-le-Seguin 53340 VAL-DU-MAINE, parcelles cadastrées AB N° 108 – 109 et 110 d'une surface totale de 1 594 m<sup>2</sup>,

Monsieur Stéphane DESNOË informe le conseil municipal que M. et Mme DUFAUD Denis et Maryse domiciliés 280 route le Haut de Fayolles 26750 GEYSSANS ont retiré leur offre. Mais, une nouvelle proposition d'achat de l'immeuble situé 14 rue Croix de Pierre à Epineux-le-Seguin 53340 VAL-DU-MAINE **au prix de 75 000 € frais d'agence inclus** soit 69 375 € net vendeur a été faite par M. PERRICHER Xavier en date du 15 mars 2024.

Il invite le Conseil Municipal de décider de l'aliénation de ce bien à M. PERRICHER Xavier domicilié 14 allée de Galichon 72300 SOLESMES au prix de 75 000 € commission d'agence à la charge de la commune vendeuse à concurrence de 5 625 €.

Le conseil municipal après entendu l'exposé de M. Stéphane DESNOË ;

**Vu** la délibération du 11 septembre 2023, approuvant la vente du bien situé 14 rue Croix de Pierre à Epineux-le-Seguin 53340 VAL-DU-MAINE, parcelles cadastrées AB N° 108 - 109 et 110 d'une surface de totale de 1 594 m<sup>2</sup>,

**Considérant** que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

**Considérant** que le prix correspond à l'évaluation faite par les différents organismes compétents ;

- **VALIDE** la proposition et donne son accord pour la vente du bien désigné ci-dessus à M. PERRICHER Xavier domicilié 14 allée de Galichon 72300 SOLESMES au prix de au prix de 75 000 € (soixante-quinze mille euros) commission d'agence à la charge de la commune vendeuse à concurrence de 5 625 € soit 69.375 € (soixante-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) net vendeur hors frais de notaire ;
- **AUTORISE** M. Stéphane DESNOË, Maire ou ses adjoints à faire toutes les démarches nécessaires et à signer l'acte en l'étude de Maître Guédon, Notaire à Val-du-Maine ;
- **DONNE** à Stéphane DESNOË, Maire, toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

*Cette délibération annule et remplace la délibération n° 16-2024 du 12 février 2024*

**Questions diverses :**

- La date de la prochaine réunion est le 08 avril.

FIN DE SEANCE à 18h00.

Le Maire  
Stéphane DESNOË

Le secrétaire de séance  
M. Isabel LAVOUÉ



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Isabel Lavoué", is written over the text of the secretary of the meeting.